



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-454 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX ROUES ET DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUFS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 février 2023, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « *Règlement numéro 2023-454 décrétant l'acquisition d'un camion dix roues et des équipements de déneigement neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts* ».

Le Règlement numéro 2023-454 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- › par les personnes habiles à voter le 7 mars 2023;
- › par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 2 mai 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2023-454 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 9^e JOUR DE MAI 2023

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière